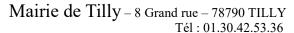
Janvier 2020

Flash infos



Mail: mairie-tilly78@wanadoo.fr - Site: https://www.mairie-tilly78.fr/



RECENSEMENT

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes.

Il aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Vous pouvez vous faire recenser par internet, votre agent recenseur vous remettra vos codes confidentiels de connexion.

L'agent recenseur nommé pour notre communes est la secrétaire de mairie :

Madame Anne JUBAULT-BREGLER.

Merci de lui réserver un bon accueil.

À VOS AGENDAS!

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 17 janvier 2020 à partir de 19h00 à la salle des fêtes.

Elections municipales 15 & 22 mars 2020

Date limite d'inscription sur les listes électorales : 7 février 2020.

Vous pouvez vous rendre en mairie munie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou bien vous inscrire sur le site service-public.fr

En cas de doute, vous pouvez vérifier votre inscription électorale au lien suivant :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Les jeunes qui atteindront 18 ans avant les élections seront inscrits d'office dans la commune de leur recensement militaire.



Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique